



**N° 2024/E1/030**

**Question orale déposée par M. Saveriu LUCIANI  
Au nom du groupe « AVANZEMU »**

**OBJET :      SECURITE ROUTIERE**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Le week-end dernier, un accident de la route dans le secteur de Bavella a coûté la vie à un motard. Il s'agit du huitième accident mortel sur nos routes pour l'année 2024.

S'il convient de protéger l'ensemble des usagers de la route, les motards et les deux roues en général sont, de manière évidente, les usagers les plus exposés aux accidents corporels graves voire très graves.

Statistiquement, les accidents mortels touchent beaucoup plus les motards en Corse qu'en France. En effet, en 2022, les accidents mortels sur notre territoire concernaient pour moitié des motards alors que ces derniers ne sont concernés qu'à hauteur de 20% de l'ensemble des accidents mortels en France.

Les causes des accidents sont multiples : vitesse excessive, comportements inadaptés, consommation d'alcool et de stupéfiants, surfréquentation routière, dégradations sur le réseau...

Si les compétences en matière de sécurité routière sont partagées et essentiellement dévolues à l'Etat, notre Collectivité doit pouvoir se positionner comme acteur important de la lutte contre les accidents et faire face aux hécatombes que nous connaissons et dont nous ne pouvons rester spectateurs.

Des territoires voisins comme l'Italie où, comme chez nous, les road trips touristiques à moto sont réalisés, ont mis en place une politique de prévention importante avec de nombreux panneaux thématiques sur les bords de route.

Ainsi, nous pourrions envisager divers moyens d'améliorer la sécurité de nos routes et de maximiser la prévention sur l'ensemble des comportements à risques à l'instar de ce qui se fait sur la prévention des incendies ou la gestion de l'eau.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, toute vie humaine pouvant être sauvée constituera une victoire.

Quelles actions concrètes la Collectivité de Corse est-elle en mesure de mener en ce sens, y compris en dépassant quelque peu son champ de compétences ?

Pouvons-nous envisager de récupérer les compétences nécessaires à l'élaboration d'un plan de lutte efficient en faveur de la sécurité routière dans le cadre de l'évolution statutaire de la Corse ?

Je vous remercie.